



UNION FEDERALE CGT DIR - Est

10 - 16 PROMENADE DES CANAUX BP 82120

54021 NANCY CEDEX

TÈL/FAX : 03 83 50 97 84 E MAIL : CGT.CGT.SYNDICATS.OH.DIRE@I-CARRE.NET

Nancy le 26 octobre 2022

Déclaration CGT au Comité Technique de la DIRE

Avec une inflation de plus de 6 % sur un an, l'attaque sur notre pouvoir d'achat atteint un niveau insupportable. La fin de l'insouciance et de l'abondance, nous y sommes confronté·es depuis longtemps ! L'augmentation de 3,5 % de la valeur du point d'indice au 1er juillet a marqué une rupture indispensable avec l'absurde politique de gel menée par les gouvernements successifs. Mais le niveau de cette augmentation est clairement insuffisant, d'autant que la montée de l'inflation devrait continuer (jusqu'à frôler les 10 % fin 2022 selon certaines estimations).

Le gouvernement ne renonce pas à son projet régressif sur la retraite, avec l'objectif de repousser l'âge de départ au nom de la «nécessité de redresser les comptes publics ». Alors que le financement des retraites n'est pas menacé, il s'agit en réalité de réduire la part financière reposant sur le capital en faisant davantage travailler les salarié·es. N'oublions pas que la réforme combattue en 2019 répondait aux attentes des fonds d'investissement capitalistes comme BlackRock. La CGT milite, elle, pour le maintien des retraites par répartition, le départ à 60 ans à taux plein, voir avant par la prise en compte de la pénibilité, avec maintien du calcul de la retraite des fonctionnaires sur les 6 derniers mois, pour qu'aucune pension ne soit en dessous du SMIC.

La pandémie, le dérèglement climatique (incendies, sécheresse, orages extrêmes...) ont remis en lumière le manque d'effectifs, d'investissements dans les services publics, les conditions de travail dégradées. C'est particulièrement criant à l'hôpital, l'ONF, les SDIS, Météo-France, mais c'est toute la Fonction publique qui est impactée et nous nous en rendant compte tous les jours à la DIR Est. Cumulée à la perte d'attractivité de la Fonction publique, cette situation entrave la capacité des services publics à répondre aux besoins de la population. Pour nos concitoyen·nes, pour les personnels, il faut investir massivement dans la Fonction publique.

Sur le PLF 2023, notre Ministre Christophe BECHU a annoncé la stabilité des effectifs pour les 5 prochaines années, si certains se réjouissent de cette annonce, ce n'est pas le cas de la CGT car nous savons tous que nous manquons d'effectifs pour accomplir correctement et de dans de bonnes conditions de travail, l'ensemble de nos missions, en effet au sein du ministère 20 000 postes ont été supprimés en 20 ans.

La CGT revendique des embauches d'emplois statutaires et la titularisation immédiates de tous les contractuels.

Concernant la Loi 3Ds, pour la DIR-Est, selon les vœux émis par plusieurs conseils départementaux et de la région Grand-Est (vœux exprimés avant la date du 30 sept prévue par la loi), les personnels vont devoir s'attendre à de profonds changements dans les 2 ans à venir.

Pour la CGT les discours rassurants de l'administration localement sont désormais derrière nous. Il y a bien une menace sur l'emploi en DIR avec en particulier pour les secteurs où les départements ont choisi de reprendre le RRN des risques de subir des mobilités, des changements de missions, des pertes de rémunération, des modifications d'organisation de travail...

Depuis plusieurs quinquennats, les réformes initiées démolissent et désorganisent les administrations territoriales de l'État dans l'objectif de faire la chasse aux dépenses publiques, d'abandonner et de privatiser toute une série de politiques publiques, de mettre en concurrence les territoires, d'éloigner les services publics des citoyens et usagers au moyen d'innombrables fermetures, regroupements et déplacements de services publics territoriaux.

Avec, notamment, le projet stratégique 2022-2025 « Administration Territoriale de l'État » et la loi 3Ds, ce sont des services publics à la carte qui se mettent en place avec des ruptures d'égalité d'accès inacceptables s'agissant des principes républicains et de continuité du service public.

La CGT demande l'abrogation de la loi 3Ds et plus largement des textes législatifs et réglementaires d'organisation nouvelle de l'organisation territoriale de l'État.

Sur le RIFSEEP, vous allez prochainement communiquer les cotations de poste, la CGT tient à vous faire savoir que les agents trouvent ce principe complètement inégalitaire et ne s'y retrouvent pas, en effet, ce système de régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel remet en cause le principe d'égalité de traitement à grade et fonction identiques, ce principe fait la part belle à l'individualisation des rémunérations.

La CGT revendique l'abrogation du RIFSEEP et de tout système de modulation dite « au mérite » de la rémunération. L'iniquité induite par d'importante hétérogénéité des taux versés selon les secteurs, la rémunération que beaucoup considèrent qu'elle est attribuée «à la tête du client», l'opacité qui règne sur les critères d'attribution et la non-prise en compte de cette prime pour le calcul de la pension, ont des effets délétères à tous points de vue.

Pour la CGT, la part aléatoire de la rémunération des agentes et des agents doit donc être réduite au profit du traitement brut, les primes ayant un caractère de complément salarial doivent être intégrées dans le traitement brut.

La CGT ajoute également, qu'à ancienneté et grade comparables, les femmes touchent toujours en 2022, 30 % de moins de primes que les hommes.

La CGT revendique :

- L'embauche d'emplois statutaires et la titularisation immédiates de tous les contractuels,
- L'abrogation de la Loi 3DSs de la Loi de Transformation de la Fonction publique et du RIFSEEP,
- Une augmentation d'au moins 10 % de la valeur du point d'indice avec un effet rétroactif au 1er janvier 2022,
- Le début de grille catégorie C à 2 000 € brut, la revalorisation des grilles, l'intégration des primes dans le calcul de la retraite,
- L'égalité femmes-hommes,
- La retraite à 60 ans avec prise en compte de la pénibilité pour un départ anticipé.

Les représentant.es de l'Union Fédérale Cgt au CT de la DIRE